



RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02053  
Numéro SIREN : 815 242 862  
Nom ou dénomination : 22 ELECTRIC

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt 4918



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16
<b>ACTIF</b>			
<i>Capital souscrit non appelé</i>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 595</b>	<b>1 317</b>	<b>11 278</b>
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage	3 014	220	2 793
Autres immobilisations corporelles	9 582	1 097	8 485
Immob. en cours / Avances & acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 595</b>	<b>1 317</b>	<b>11 278</b>
<b>Stocks</b>			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Créances</b>	<b>43 796</b>		<b>43 796</b>
Clients et comptes rattachés	41 848		41 848
Fournisseurs débiteurs	142		142
Personnel	661		661
État, Impôts sur les bénéfices			
État, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 145		1 145
Autres créances			
<b>Divers</b>	<b>4 731</b>		<b>4 731</b>
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	4 731		4 731
Charges constatées d'avance			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>48 527</b>		<b>48 527</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion – Actif			
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>61 122</b>	<b>1 317</b>	<b>59 805</b>

"Certifié conforme  
Le Président"

## Bilan

 Net au  
31/12/16

<b>PASSIF</b>	
Capital social ou individuel	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>30 272</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 272</b>
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts	3 348
Découverts et concours bancaires	126
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	64
<b>EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES</b>	<b>3 538</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 082</b>
Personnel	195
Organismes sociaux	7 674
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 390
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 406
Etat, Obligations cautionnées	
Autres dettes fiscales et sociales	248
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>15 913</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	
<b>Autres dettes</b>	
<b>Produits constatés d'avance</b>	
<b>DETTES</b>	<b>27 534</b>
Ecarts de conversion – Passif	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>59 805</b>

## Compte de Résultat

	du 28/11/15 au 31/12/16 14 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue	152 622	152 622	
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits	9	9	
<b>Total des produits</b>	<b>152 630</b>	<b>152 630</b>	
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock (m/ses)			
Achats de m.p & aut.approv.			
Variation de stock (m.p.)			
<b>Total des consommations</b>			
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>152 630</b>	<b>152 630</b>	
<b>CHARGES</b>			
Autres achats & charges externes	59 578	59 578	
Impôts, taxes et vers. assim.	1 529	1 529	
Salaires et Traitements	37 826	37 826	
Charges sociales	16 359	16 359	
Amortissements et provisions	1 317	1 317	
Autres charges	49	49	
<b>Total des charges</b>	<b>116 658</b>	<b>116 658</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>35 972</b>	<b>35 972</b>	
Produits financiers			
Charges financières	38	38	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-38</b>	<b>-38</b>	
Opérations en commun			
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>35 934</b>	<b>35 934</b>	
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles	272	272	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-272</b>	<b>-272</b>	
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	5 390	5 390	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>30 272</b>	<b>30 272</b>	

## Règles et méthodes comptables

### Désignation de la société : SAS 22 ELECTRIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 59 805 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 272 Euro.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 28/11/2015 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### **Amortissements**

*Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.*

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans*
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans*
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans*
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans*
- \* Matériel informatique : 3 ans*
- \* Mobilier : 10 ans*

*La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.*

*Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice.*

### **Créances**

*Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.*

### **Frais d'émission des emprunts**

*Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.*

### **Produits et charges exceptionnels**

*Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.*

## Etat des créances et des dettes

**ETAT DES CREANCES**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>43 796</b>	<b>43 796</b>	
Créances Clients et Comptes rattachés	41 848	41 848	
Autres	1 948	1 948	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>43 796</b>	<b>43 796</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**ETAT DES DETTES**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes diverses</b>	<b>3 538</b>	<b>190</b>	<b>3 348</b>	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts	3 348		3 348	
Découverts et concours bancaires	126	126		
Emprunts et dettes financières divers (**)	64	64		
<b>Dettes Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>8 082</b>	<b>8 082</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>15 913</b>	<b>15 913</b>		
<b>Dettes immobilisations &amp; cptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes</b>				
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>27 534</b>	<b>24 186</b>	<b>3 348</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	-3 348			
(**) Dont envers les associés	64			

**22 ELECTRIC**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 434 chemin de la Juliette  
83190 OLLIOULES  
815 242 862 R.C.S. TOULON

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2017**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2016** s'élevant à **30 271,85 euros** de la manière suivante :

- |                                                            |                    |
|------------------------------------------------------------|--------------------|
| ➤ A la « <b>Réserve légale</b> » :                         | <b>200,00 €</b>    |
| <i>Ce afin de la doter intégralement</i>                   |                    |
| ➤ A titre de <b>dividendes</b>                             | <b>10 000,00 €</b> |
| <i>Soit 50,00 euros par action</i>                         |                    |
| ➤ Et le solde au compte « <b>Autres réserves</b> », soit : | <b>20 071,85 €</b> |

L'Assemblée Générale précise que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 %, s'élève à 10 000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les associés sont informés que ces dividendes, éligibles à l'abattement de 40 %, sont taxés à la source au taux de 21 % avant d'être imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sauf cas de dispense lorsque le revenu fiscal de référence de l'associé, pour l'avant-dernière année, est inférieur à 50 000 € pour un associé célibataire ou inférieur à 75 000 € pour un couple ayant une imposition commune. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont prélevés à la source au taux de 15.5 %.

L'Assemblée Générale décide la mise en paiement des dividendes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, qu'il n'y a pas eu distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2017**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

*Certifié conforme*  
*Le Président*

